

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 29 septembre 2008 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### 1. Charte départementale de partenariat sur la Sécurité Routière - Nomination d'un correspondant municipal.

Afin de faire reculer l'insécurité routière, une charte de partenariat a été signée entre le Ministre des Transports et le Président de l'Association des Maires de France, pour encourager la formation à la sécurité routière des élus et des techniciens, avec notamment la nomination d'un élu « correspondant sécurité routière » dans les communes.

Au plan départemental, la charte de partenariat sur la sécurité routière, signée le 19 mai 2008 entre le Préfet de la Manche et le Président de l'Association des Maires du département de la Manche, a pour objectif de concrétiser au niveau local ce partenariat.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **NOMME Monsieur Gérard BREBANT, Conseiller Municipal, correspondant sécurité routière pour la Ville de Valognes.**

#### 2. Palmarès 2008 du Concours Communal des Maisons Fleuries.

Sur proposition du Jury Communal des Maisons Fleuries, l'Assemblée Communale, par 27 voix pour et 1 voix contre, **ADOpte** le palmarès du concours 2008 des Maisons Fleuries, comportant les prix décernés par catégorie aux différents lauréats, en fonction des crédits alloués au Budget Primitif 2008.

#### 3. Allocation de subventions à titre exceptionnel.

Après examen par ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **DONNE SON ACCORD** à l'allocation à titre exceptionnel, des subventions municipales suivantes :

- 500 € en complément de la subvention allouée à la Valognaise Omnisports dans le cadre des opérations "Tickets Temps Libre" et "Eté Jeunes",
- 150 € à l'Association EQUITERRE, pour la participation d'une étudiante valognaise à un séjour de 2 mois au Népal, dont le but est d'aider une entreprise à se développer,
- 3 000 € au Comité de Jumelage Valognes-Stolberg pour sa participation à la fête de Stolberg qui s'est déroulée du 19 au 21 septembre 2008, lors de la rencontre des Jumelages Franco-Allemands,
- 200 € à l'Amicale Laïque pour l'organisation, par sa section Cyclos, de la randonnée de cyclotourisme en pays valognais, la "JCM" (Jean-Claude Moncuit), qui s'est déroulée le 21 septembre 2008,
- 400 € à l'association « La Valognaise Cyclisme », pour l'organisation de la course Cadets « Prix d'Armanville » qui s'est déroulée le 24 août 2008.

#### 4. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **AUTORISE** la passation d'un contrat de travail pour un professeur à l'Ecole Municipale de Musique et **PREND ACTE** des informations relatives aux postes à pourvoir au sein des Services Municipaux.

#### 5. Adhésion de la Ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve a décidé d'engager les travaux de restauration et d'entretien de la Douve et de ses affluents en élargissant son territoire à toutes les communes du bassin versant concernées par l'étude diagnostic des cours d'eau de ce bassin, ceci afin d'obtenir les financements à hauteur de 80 %.

Conformément aux statuts, l'adhésion à ce syndicat engendre une contribution des communes adhérentes, déterminée au prorata des travaux à effectuer sur chacune d'elles avec une participation minimale de 320 € aux charges de fonctionnement.

La Ville de VALOGNES faisant partie du périmètre de l'étude,

Après examen par ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion de la Ville de Valognes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve,

- **APPROUVE** les statuts de ce Syndicat,
- **et DÉSIGNE** deux délégués titulaires, *Monsieur Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire et Monsieur Gérard BREBANT, Conseiller Municipal*, pour représenter la Collectivité.

## 6. Acquisition d'une bande de terrain.

Afin de remédier aux problèmes de stationnement à proximité du carrefour de la rue de Poterie avec la rue des Cerisiers, et en vue d'aménager quelques places de parking,

Le Conseil Municipal, sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, à l'unanimité des Membres présents, **AUTORISE** l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 180 m<sup>2</sup>, propriété de la Société Coopérative Agricole Laitière « Les Maîtres Laitiers du Cotentin » au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

## 7. Constitution d'une servitude de passage d'un réseau d'assainissement à la Lande de Beaumont.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'assainissement à la Lande de Beaumont, il y a lieu de passer des canalisations sur les parcelles cadastrées section AE n° 289 et 292, propriété de Monsieur Jérôme LE DOUX.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents, **DONNE SON ACCORD** à la constitution d'une servitude de passage d'un réseau d'assainissement au travers de ces parcelles et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir.

## 8. Renforcement et renouvellement des réseaux AEP et réhabilitation des réseaux eaux usées dans les rues de Valognes - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- **ADOpte** le programme de travaux concernant, d'une part, le renforcement et le renouvellement des réseaux AEP et d'autre part, la réhabilitation des réseaux eaux usées dans certaines rues de Valognes (rue de Poterie, rue Barbey d'Aurévilly, rue du Chemin Vert, Chasse Pinel, rue Carnot, rue du Docteur Leprieur),
- **RETIENT**, comme mode de dévolution des travaux, la procédure d'appel d'offres ouvert,

- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

## **9. Aménagement par le Conseil Général de la Manche de la RD 62 entre Sottevast et Valognes**

### **\* Enquêtes publiques – Avis du Conseil Municipal sur la demande d’autorisation au titre de la loi sur l’Eau.**

Dans le cadre de l’aménagement par le Conseil Général de la Manche de la RD 62 entre Sottevast et Valognes, Monsieur le Préfet de la Manche a prescrit par arrêté en date du 6 août 2008, l’ouverture conjointe du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2008 inclus des enquêtes publiques suivantes, sur le territoire des communes de Sottevast, Négreville, Yvetot-Bocage, Saint-Joseph, Valognes, Brix et Rocheville :

- 1) Enquête sur l’utilité publique des acquisitions et des travaux nécessaires au projet d’aménagement de la route départementale 62 entre Sottevast et Valognes, par le département de la Manche. L’enquête porte également sur la domanialité future des voies,
- 2) Enquête sur la mise en compatibilité des documents d’urbanisme des communes d’Yvetot-Bocage, Saint-Joseph et Valognes,
- 3) Enquête au titre des articles L214-1 et suivants du Code l’Environnement (ex-loi sur l’eau),
- 4) Enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier de demande d’autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l’Environnement a été réalisé pour fournir des éléments d’appréciation des incidences sur les milieux aquatiques et les usages, de l’aménagement du tronçon de la Route Départementale n°62 entre Sottevast et Valognes. Il définit également les mesures correctrices et/ou compensatoires envisagées pour limiter l’impact du projet sur l’espace hydrique.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents, **DONNE UN AVIS FAVORABLE**, conformément à la réglementation en vigueur, sur la demande d’autorisation au titre de la loi sur l’eau concernant ce projet d’aménagement.

### **\* Rétablissement de la route départementale n°62 dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la route nationale 13 – position municipale**

D’autre part, compte tenu de l’inscription de ce dossier à l’ordre du jour du Conseil Municipal, suite aux travaux des Commissions, sur proposition du Maire, l’Assemblée Communale, à l’unanimité des Membres présents :

- **PREND ACTE** des différents échanges, au cours de ces derniers mois, pour positionner un tracé de principe pour le rétablissement de la Route Départementale n°62 dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la Route Nationale 13,
- **DONNE SON ACCORD** pour réserver, en accord avec la Communauté de Communes du Bocage Valognais, dans la partie Nord de Prémèsnil, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce rétablissement routier,
- **DEMANDE** que le Conseil Général étudie, finance et réalise un giratoire au niveau de la RD 62 pour des raisons de sécurité mais également pour marquer l'entrée de l'Espace d'Activités et ainsi préciser l'itinéraire à emprunter pour rejoindre le futur échangeur complet, afin d'éviter aux véhicules d'utiliser les voies de desserte de l'Espace d'Activités d'Armanville, de rejoindre la rue Jean Monnet et reprendre l'ancienne RN 13 pour atteindre le nouvel échangeur.

#### **10. Contrat de territoire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais - approbation du programme d'actions à présenter.**

Le Conseil Communautaire a fait acte de candidature le 5 février 2007 auprès du Conseil Général de la Manche pour la passation d'un contrat de territoire, contrat constituant un dispositif de programmation d'actions soutenues financièrement sur trois ans et répondant aux priorités départementales déclinées par axes.

Préalablement à l'engagement de la phase de programmation, un diagnostic de territoire a été élaboré par le Cabinet d'Etudes Planis missionné par la C.C.B.V., diagnostic ayant mis en évidence les caractéristiques du territoire et permis au Conseil Communautaire lors de sa séance du 4 juillet 2008, de retenir des axes majeurs d'intervention dans une perspective de développement global.

Par courrier en date du 15 juillet dernier, le Président de la C.C.B.V. a demandé aux Maires des Communes Membres de lui communiquer en septembre, les projets pouvant s'inscrire dans la préparation dudit contrat.

Le Maire a proposé aux Membres de la Municipalité d'examiner en réunion toutes Commissions les fiches-projets qui seront présentées au Président de la Communauté de Communes et souhaité, avant que le Conseil Communautaire ne délibère sur la passation de ce contrat, que le Conseil Municipal se prononce sur le programme d'actions concernant la Collectivité.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le programme d'actions que la Ville de Valognes souhaite inscrire dans le Contrat de Territoire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais à intervenir avec le Département de la Manche, selon le classement examiné lors de la réunion toutes Commissions du 22 septembre 2008, en fonction des objectifs municipaux s'inscrivant dans les axes d'intervention définis par le Conseil Général.

## 11. Approche Environnementale de l'Urbanisme - Théâtre de verdure et aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville - missions d'études en procédure adaptée.

La Ville de Valognes souhaite engager le programme d'actions suivantes, dans le cadre du Contrat de Territoire devant être souscrit pour trois ans, entre la Communauté de Communes du Bocage Valognais et le Conseil Général de la Manche :

- Adoption d'un plan de circulation cohérent et aménagement de la place du Château et de ses abords,
- Création d'un théâtre de verdure et aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville.

Avant d'engager la réalisation de ces deux opérations, il est nécessaire préalablement de recourir à un Cabinet pour la passation de missions d'assistance à maître d'ouvrage.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **CONFIRME** l'orientation municipale dégagée dans le cadre du Contrat de Territoire pour ces opérations,
- **AUTORISE** le Maire à engager dès maintenant, la recherche de concours financiers auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- **APPROUVE** le Cahier des Charges concernant l'Approche Environnementale de l'Urbanisme et les deux avis d'appel public à la concurrence relatifs à ces deux actions,
- **Et DONNE SON ACCORD** à la passation de deux contrats avec les Bureaux d'Etudes offrant les meilleures conditions techniques et financières suite à cette consultation menée en procédure adaptée.

## 12. Regroupement des équipements sportifs sur le site du Bourgneuf.

Les équipements sportifs de plein air se situent actuellement sur deux sites dont un secondaire excentré à la périphérie de la Ville, et nécessitent un réaménagement en termes de modernité et de sécurité.

L'objectif recherché est de :

- Regrouper sur un seul site les équipements sportifs de plein air à proximité du complexe polyvalent en y intégrant un stand de tir à 10 m répondant aux normes de la F.F.T.,
- Mutualiser et rationaliser l'utilisation des équipements en particulier des vestiaires, salle de réunions et des sanitaires,
- Réduire les coûts d'entretien et de maintenance des équipements en réalisant des équipements synthétiques,

- Optimiser les équipements pour améliorer l'offre,
- Assurer la sécurité des utilisateurs et en particulier des jeunes sportifs,
- Prévoir l'avenir sur un site évolutif.

Aussi, le Conseil Municipal, sur avis de la Commission « Sport - Infrastructures Sportives » réunie le 4 septembre 2008, par 23 voix pour et 5 abstentions :

- **DÉCIDE** le regroupement sur le site du Bourgneuf des équipements sportifs de plein air, et l'engagement des études de faisabilité,
- **et AUTORISE** le Maire à entamer des négociations foncières avec les propriétaires des parcelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **13. Panneaux de communication lumineux - passation d'une convention de groupement d'achat avec la C.C.B.V.**

Parmi les objectifs municipaux du mandat, une priorité a été donnée à la communication, notamment par la mise en place d'un affichage lumineux en Centre Ville.

Après échanges avec les Responsables de l'Office du Tourisme Intercommunal, il s'est avéré possible de doter la Ville de Valognes de deux panneaux d'affichage électronique multi-lignes et d'effectuer avec la Communauté de Communes du Bocage Valognais une consultation commune sous forme de groupement d'achat pour la fourniture, l'installation et la maintenance de ces équipements matériels.

Sur avis de ses Commissions consultées le 22 septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la prise en charge par la Ville de Valognes d'un de ces panneaux de communication lumineux et sur la passation avec la Communauté de Communes du Bocage Valognais d'une convention constitutive de Groupement d'achat, l'E.P.C.I. assurant la coordination dudit groupement.

### **14. Candidature de la Ville de Valognes à l'organisation d'une arrivée et d'un départ d'étape du 29<sup>ème</sup> Tour de Normandie Cycliste.**

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives réunie le 4 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- **DONNE** son accord à la passation d'une convention avec le Comité d'organisation du Tour de Normandie, en vue de l'organisation de l'arrivée et d'un départ d'étape à Valognes les vendredi 27 et samedi 28 mars 2009, et l'inscription au budget primitif 2009 les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense,
- **Et AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

#### 15. Mise en place d'une nouvelle activité à la piscine municipale : gymnastique aquatique prénatale.

Afin de répondre au souhait de nombreuses futures mamans, il est envisagé de mettre en place une nouvelle activité à la Piscine municipale, à savoir la gymnastique aquatique prénatale.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives réunie le 4 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **DÉCIDE** de la mise en place de cette activité et **FIXE** la tarification à 6 € la séance pour les habitantes de Valognes et Bricquebec et à 7 € la séance pour les hors communes.

#### 16. Dénomination du stade municipal, d'une voie et d'espaces publics.

Sur avis de ses Commissions réunies le 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **DENOMME** le stade municipal « **stade Georges Pillet** », la route départementale 902 pour le tronçon situé entre la rue du Haut Pirou et le panneau d'agglomération « **route de Bricquebec** », l'espace public situé à l'angle du Boulevard Félix Buhot et de la rue Neuve « **square des Frères Dorey** » et la placette située devant la Bibliothèque Municipale « **Place Pierre Godefroy** ».

#### 17. Groupes scolaires maternels et primaires - Ecole Municipale de Musique : rentrée 2008-2009.

*Effectifs  
consultables  
sur le site  
Enseignement-  
Education*

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite éducative réunie le 11 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **PREND ACTE** de l'enquête effectuée par le Service Enseignement - Education sur l'évolution de la situation scolaire à la rentrée dans les différents Etablissements valognais ainsi qu'à l'école municipale de musique pour l'année 2008-2009.

#### 18. Révision du règlement de la restauration scolaire.

*Règlement  
consultable sur  
le site  
Enseignement-  
Education*

Sur avis favorable de la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire réunie le 11 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place du nouveau délai de fréquentation en cas d'imprévu, applicable aux usagers de la restauration scolaire, et sur la modification en conséquence du règlement intérieur de restauration scolaire pour l'année scolaire 2008-2009.



## 19. Demande de subventions auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRAAB).

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine réunie le 11 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **SOLLICITE** une subvention auprès du (FRRAB) dans le cadre du plan d'action pour le Fonds Ancien de la Bibliothèque Municipale.

## 20. Manifestations culturelles – dispositions tarifaires.

Dans le cadre de la promotion des Musées, des manifestations culturelles sont organisées tout au long de l'année. Lors d'opérations nationales, régionales, départementales et municipales (Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, ...), l'entrée à ces Musées est gratuite pour tous.

Sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine réunie le 11 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **ENTERINE** cette ouverture gratuite, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour une durée de 6 ans.

D'autre part, dans le cadre du Salon du Livre organisé par la Ville, sur avis de sa Commission Culture - Patrimoine réunie le 11 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents, **FIXE** le prix de vente d'affiches et de brochures ainsi que les droits de place pour les exposants à ce Salon et **DONNE SON ACCORD** à la modification de la sous-régie pour encaisser ces diverses recettes.

## 21. Conventions et contrats.

Sur avis de ses différentes Commissions réunies les 11 et 22 septembre 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **AUTORISE** la passation des conventions et contrats suivants :

- *Contrats dans le cadre de « l'Hôtel-Dieu en Scène 2008 » : concert le 26 septembre du groupe Les Noces Gitanes produit par l'association « Kiff les Arts » - coût : 1.820 € + hébergement et restauration ; concert le 24 octobre intitulé Melissmell produit par l'Association « Chauffer dans la noirceur » - coût : 2.500 € + hébergement et restauration.*
- *Contrat de cession avec l'Association Toutito Teatro de Cherbourg-Octeville, pour une soirée lecture le vendredi 10 octobre à la Bibliothèque municipale, sur le thème « Barbey d'Aurevilly et Valognes : pages choisies », dans le cadre de la Commémoration du bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurevilly et de Lire en Fête 2008 – Coût : 600 €.*
- *Contrat de vente avec la Compagnie EKIMOZ pour un spectacle gratuit intitulé « Mezza Luna » organisé dans le cadre de la Journée des Accessibilités le samedi 11 octobre au complexe de Montebourg – Coût : 800 €*

- *Convention avec Stéphen FOSSEY, pour l'organisation d'un stage d'initiation à la magie, dans le cadre de l'opération « ticket Temps Libre – vacances Toussaint 2008 ». Ce stage, pour des enfants âgés de 10 à 15 ans, est programmé les 28, 29 et 30 octobre 2008, à raison de deux séances de deux heures par jour (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) – Salle Paul ÉLUARD de l'Hôtel Dieu – Coût d'intervention : 550 €.*
- *Convention à titre précaire avec l'Association CAP FORMATION pour la mise à disposition d'un local de 15 m<sup>2</sup>, au premier étage de l'EVEILS, afin d'assurer des permanences pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi – Mise à disposition deux jours par semaine, pour la période du 15 juillet au 31 décembre 2008, moyennant un loyer mensuel de 110 euros.*

Valognes, le 2 octobre 2008

**LE MAIRE :**

**Jacques COQUELIN**